

Département de médecine familiale

| | |
|-------------------------------|--|
| Nom de la politique: | Demi-journée de retour |
| Approuvé par: | Comité du programme de résidence |
| Date de la dernière révision: | 7 décembre 2023 |
| Contact du Département: | Chef d'éducation en médecine familiale dfmpgmanager@uottawa.ca |

Objectif:

L'objectif de cette politique est de déterminer quand les résidents doivent retourner à leur site de médecine familiale leur demi-journée.

Politique:

Tous les résidents R1 et R2 sont tenus de prévoir équivalent d'une demi-journée dans leur cabinet de médecine familiale une fois par semaine lorsqu'ils sont en rotation hors service (à l'extérieur de médecine familiale). Lorsqu'un résident est en médecine familiale rurale, on s'attend à ce qu'il retourne à sa base d'origine deux jours complets (au lieu de quatre demi-journées) pendant le bloc si le lieu rural est à moins de 150 km de sa base. Lorsque le lieu est situé à plus de 150 km de la base du résident, l'exigence d'une demi-journée de retour sera exemptée.

Les jours choisis doivent correspondre à la demi-journée de retour du résident et en général doivent être la 2e et la 4e semaine de la rotation. Si ce jour ne convient pas au bureau du précepteur, il faut en discuter à l'avance. Le résident doit informer son précepteur rural et son précepteur principal des dates qu'il a choisies pour retourner à sa base d'attache pour les journées complètes de retour.